

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ATHYMIS TRENDSETTERS EUROPE – Part P (ISIN : FR0013196722)

FCP Géré par Athymis Gestion

Nom de l'initiateur : Athymis Gestion

Site internet : www.athymis.fr

Devise du produit : EUR

Contact : appelez-le + 33 (01) 53 20 49 90 pour de plus amples informations.

Autorité compétente : Athymis Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro de GP : 08000035. L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle d'Athymis Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de production : 25/01/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type : Athymis Trendsetters Europe est un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit française relevant de la directive européenne 2009/65/CE (OPCVM)

Durée : le fonds a été créé le 09 Septembre 2016 pour une durée de 99 ans sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objectif : L'objectif de gestion du FCP consiste à rechercher une performance nette de frais supérieure à l'indicateur de référence Stoxx Europe 600 dividendes réinvestis sur une durée de placement recommandée est de 5 ans. Il cherche à participer à la croissance des marchés européens en investissant dans des sociétés européennes particulièrement bien positionnées pour tirer parti de tendances porteuses à long terme notamment dans le domaine de l'innovation technologique, des usages de consommation, des tendances générationnelles, de l'environnement... Le fonds recherchera tout particulièrement les entreprises qui « font les règles » (les « rules maker ») et celles qui « cassent les règles » (les « rules breaker »). N'étant pas une gestion indicielle, l'univers d'investissement peut s'éloigner des indices existants.

L'univers de gestion sera filtré à l'aide de critères quantitatifs et qualitatifs.

La gestion d'ATHYMIS TRENDSETTERS EUROPE s'appuie sur une sélection rigoureuse d'actions qui passe par une analyse en profondeur des caractéristiques des entreprises incluant:

- Analyse en profondeur de la stratégie de l'entreprise : qualité et adaptation du management au nouveau contexte ; Engagement sociétal ; Rule breaker / Rule maker Innovation / R&D.
- Qualité de la structure financière. Le fonds privilégiera des entreprises à structure bilancielle solide selon l'analyse du gérant.
- Valorisation de l'entreprise. Le fonds s'attachera à identifier des entreprises dont la valorisation intrinsèque et/ou potentielle n'est pas pleinement reflétée par le marché selon l'analyse du gérant.

La société de gestion analyse de manière qualitative les titres afin de restreindre l'univers à une centaine de valeurs. Pour cela, une note de 1 à 5 est attribuée aux critères suivant pour les titres selon l'analyse du gérant :

- Innovation : capacité de l'entreprise à innover et à créer de nouvelles tendances.
- Rule maker : capacité de l'entreprise à préserver les barrières à l'entrée et ses parts de marché.
- Rule breaker : capacité de l'entreprise à gagner des parts de marché en fragilisant les barrières à l'entrée et à devenir un acteur dans ce marché.
- Attractivité RH : classement extra financier de l'entreprise par les salariés et agence de notation.
- Engagement sociétal : capacité de l'entreprise à contribuer à l'amélioration de la société et de l'environnement.
- Valorisation : revue de la cherté de l'entreprise sur la base de plusieurs ratios financiers.
- Momentum : revue du rythme de progression du prix sur la base de plusieurs ratios (révision des Earnings...).

Une note finale est attribuée à chacun des titres en calculant la note moyenne des 8 critères cités. Pour intégrer le portefeuille, la note finale doit être égale ou

supérieure à 3. La stratégie d'investissement vise de fait à sélectionner les valeurs offrant le meilleur potentiel de croissance selon l'analyse de la société de gestion.

ATHYMIS TRENDSETTERS EUROPE sera investi à hauteur de 75 % minimum sur les marchés actions de l'Union Européenne selon les critères d'éligibilité au Plan Epargne en Actions. Le fonds sera pour l'essentiel investi dans des capitalisations supérieures à 500 millions d'euros. Toutefois le fonds se réserve la possibilité, dans la limite de 10%, de sélectionner des petites capitalisations (inférieures à 500 millions).

Les instruments financiers admissibles sont principalement des actions européennes cotées sur un marché réglementé.

L'exposition en actions des pays de l'union européenne sera comprise entre 75% et 100% de l'actif total du portefeuille avec une exposition maximum de 25% en actions des pays de l'OCDE hors de l'Union Européenne.

Le risque de change pour des devises de l'Union Européenne autres que l'euro pourra atteindre 40 % de l'actif net du FCP. Le risque de change pour des devises de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne sera au maximum de 25%

Le fonds peut aussi en fonction de l'évolution et des situations de marchés, être exposé à hauteur de 25% maximum de l'actif net au marché de taux de l'Union Européenne en titres obligataires, en titres de créances négociables réputés « investment grade » ou jugée équivalente par la société de gestion et/ou en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens dans la limite de 10 %. La sélection des instruments de crédit repose sur une analyse interne du risque de crédit et ne repose pas uniquement sur la notation des agences mais également sur la qualité de la signature, le rendement proposé, liquidité ainsi que de la sensibilité.

Le portefeuille peut recourir aux instruments dérivés dans le cadre d'opérations de couverture du risque de marché actions et exceptionnellement à des opérations de couverture du risque de change.

Indicateur de référence : Stoxx Europe 600 Dividendes réinvestis

Affectations des revenus : Capitalisation

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré à 11h et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Fréquence de valorisation : la valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Investisseur de détails visés : Tous souscripteurs à l'exception des US Person

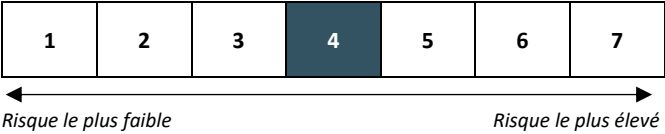
Assurance : Non Applicable

Dépositaire : BNP Paribas

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toute les informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.athymis.fr ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Athymis Gestion – 10 rue Notre Dame de Lorette. 75009 Paris

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 5 années.

Avertissement : le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins de retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevé. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent entre un niveau moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou des titres obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de sa valeur liquidative.

Garantie : Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans			
Exemple d'investissement : 10 000€			
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tension	Rendement annuel moyen	-81.25%	-27.22%
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1,880 €	2,040 €
Scénario défavorable	Rendement annuel moyen	-27.43%	-4.89%
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7,260 €	7,780 €
Scénario intermédiaire	Rendement annuel moyen	+0.73%	+2.96%
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10,070 €	11,570 €
Scénario favorable	Rendement annuel moyen	+34.51%	+8.29%
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13,450 €	14,890 €

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même dont la part reversée à votre conseiller ou distributeur par Athymis Gestion. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre le 31/12/2021 et le 31/12/2024

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre le 30/09/2015 et le 30/09/2020

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre le 30/12/2016 et le 31/12/2021

Que se passe-t-il si Athymis Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	6.59 %	4.35 %
Incidence des coûts annuels (*)	648 €	2 531 €

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7.40 % avant déduction des coûts et de 2.96 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 300
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	EUR 0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.43 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	EUR 236
Coûts de transaction	1.16 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 113
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	EUR 0

Combien de temps dois-je conserver et puis je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement.

La détention pour une durée inférieure à la période recommandée peut ne pas être dans l'intérêt de l'investisseur.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) d'Athymis Gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne une personne qui vous fournit des conseils sur le produit ou bien qui vous le propose, veuillez contacter cette personne directement.
- Si votre réclamation concerne plus spécifiquement le produit lui-même ou le comportement d'Athymis Gestion, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante : Athymis Gestion – 10 rue Notre Dame de Lorette. 75009 Paris

Nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société www.athymis.fr pour plus d'informations et notamment sur la possibilité d'un recours au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers.

Autres informations pertinentes

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.athymis.fr / Rubrique "Nos Fonds" jusqu'à 10 ans en fonction de la date de création de l'action.

L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Cet objectif est associé à une démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux, de gouvernance et des parties prenantes.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : www.athymis.fr / Rubrique "ESG"

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit de « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Pour plus d'information, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats » du prospectus.